CE DOCUMENT S'INSCRIT DANS LE CADRE DU PLAN DE GESTION DES RISQUES DE LA SPÉCIALITÉ TRUXIMA®

Truxima® doit être administré **UNIQUEMENT par voie INTRAVEINEUSE**

Ne **PAS** administrer par voie **SOUS-CUTANÉE**

D'autres spécialités à base de rituximab sont disponibles pour administration par voie sous-cutanée

Truxima® 100 mg solution à diluer **pour perfusion**

Truxima® 500 mg solution à diluer **pour perfusion**

- Diluer dans une solution de NaCl à 0,9 % ou D-glucose à 5%, et à administrer par perfusion intraveineuse.
- Administration intraveineuse pour toutes les indications approuvées.

○ Voie intraveineuse uniquement

HEALTHCARE CELLTRION

9-15 rue Rouget de Lisle
92130 Issy-les-Moulineaux

FR--22-00126 - Août 2022 - V1

Document diffusé sous l'autorité de l'ANSM – Août 2022 – Version 1.0